

LES BANQUES

BULLETIN

de la Classe
de l'Industrie et
du Commerce

DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS DE GENÈVE

Débat public en l'Athénée,
le 6 février 1978, à 20 h. 30,
avec la participation de :

M. Maurice AUBERT

Banquier privé, Associé de
MM. Hentsch & C^{ie}, Genève

M. Alfred B. BERGER

Senior Vice President, Merrill Lynch
International, Wall Street et Genève

M. Jean-Louis DELACHAUX

Directeur principal
Crédit Suisse, Genève

M^{me} Michèle SANDRIN

Présidente, Fédération romande
des Consommatrices, Porrentruy

Modérateur :

M. Paul A. Ladame
Président de la Classe

EN QUESTION

N° 2

156^e ANNÉE - FÉVRIER 1978

Le numéro: 5.— fr.

Abonnement de 10 numéros: 40.— fr

Paraît le premier lundi du mois

La Société des Arts de Genève,
fondée en 1776, comporte trois Classes:
Agriculture, Beaux-Arts,
Industrie et Commerce.
Son siège est au Palais de l'Athénée,
2, rue de l'Athénée, CH-1205 Genève,
tél. (022) 20 41 02.

Éditeur responsable:

Paul A. Ladame, Président de la Classe.



Patek Philippe.
Parce qu'au sommet, il n'y a de place
que pour un nom.

votre partenaire

**SOCIÉTÉ DE
BANQUE SUISSE**

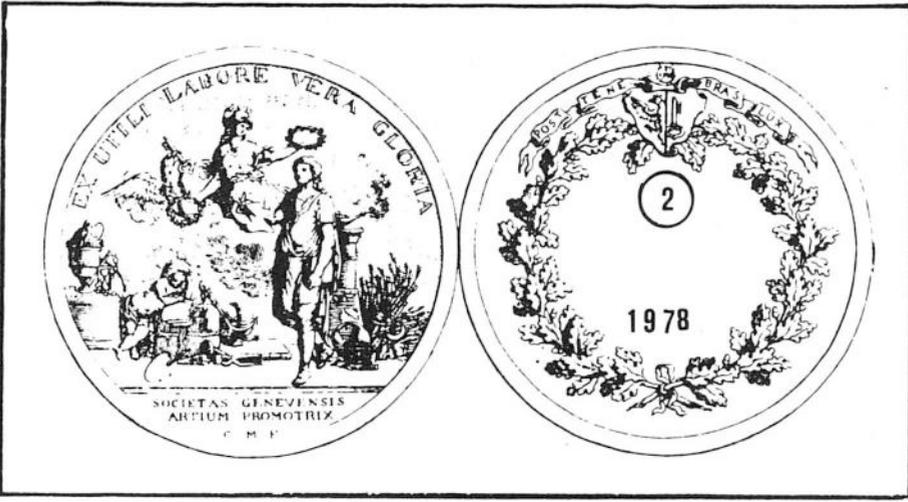


SIÈGE DE GENÈVE
2, rue de la Confédération
Tél. (022) 22 41 11

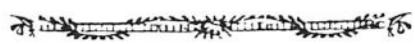
SIÈGE DE LAUSANNE
16, place St-François
Tél. (021) 21 91 11

PROCHAINES MANIFESTATIONS

<u>Date</u>	<u>Sujet</u>	<u>Orateurs</u>
<u>1978</u>		
6 mars	<p><u>L'EUROPE PEUT-ELLE S'UNIR ?</u></p> <p>L'Europe, qu'est-ce que c'est? La place de la Suisse . Le libre-échange. Le protectionnisme. Les Communautés. Bruxelles, Genève, Strasbourg. Raisons de craindre. Raisons d'espérer.</p>	<p>Mme Aliette AUBERT, Députée au Grand Conseil</p> <p>M. Denis de ROUGEMONT, Ecrivain ; Directeur du Centre de la Culture européenne ;</p> <p>M. Gérard BAUER, Ministre, Président de la Fédération horlogère ;</p> <p>M. Charles MULLER, Ambassadeur ; Secrétaire-général de l'Association européenne de libre - échange.</p>
3 avril	<p><u>LA SUISSE ET L'ONU</u></p> <p>La Suisse peut-elle, doit-elle, rester en dehors de l'Organisation des Nations Unies ? Avantages. Inconvénients. Droits et devoirs internationaux. Solidarité envers le Tiers Monde.</p>	<p>M. Bernard TURETTINI, Ambassadeur ; Ancien observateur de la Suisse au siège de l'ONU ;</p> <p>M. Georges-Henri MARTIN, Rédacteur en chef de la Tribune de Genève ;</p> <p>M. Otto FISCHER, Conseiller national, Directeur de l'Union suisse des arts et métiers, Berne .</p>
1. mai	<p><u>500me ANNIVERSAIRE DE L'IMPRIMERIE A GENEVE</u></p>	
29 mai	<p><u>LES MASS MEDIAS SUR LA SELLETTE</u></p> <p>Au service des masses : abrutissement ? vulgarité ? sensationnalisme ? gauchisme ?</p>	<p>Mme Jeanne HERSCH, Philosophe ;</p> <p>M. Christian BERNADAC, Chef de l'Information, Ière Chaîne TV Française ;</p> <p>M. Claude TORRACINTA , Rédacteur en chef de "Temps Présents" ;</p>
5 juin	<p><u>ASSEMBLEE GENERALE</u></p> <p>Election du nouveau président et du nouveau Bureau .</p>	



(Ce frontispice est repris du premier "Précis sur l'Origine, le But et le Régime de la Société établie à Genève pour l'encouragement des Arts & de l'Agriculture - - - - - 1778" .)



ÉDITORIAL

LA CONFIANCE. S'il est un secteur de l'économie helvétique où cette notion s'impose, c'est bien celui de la banque. Or, un certain nombre de scandales ont fait la UNE de la presse et des mass medias, en Suisse et, surtout, à l'étranger. Nos fossoyeurs "ordinaires" ont pu pavoiser, grâce à la cupidité de quelques individus tarés et, il faut bien le dire, à la laxité d'un système qui s'était endormi dans sa suffisance. La fausse sécurité, type " ligne Maginot ", fait des ravages dans bien des domaines.

Ce premier numéro du Bulletin pour l'année 1978 - 156^{me} année d'exercice de la Classe de l'Industrie et du Commerce - est destiné à étayer le débat du 6 février en la Salle des Abeilles de l'Athénée. Etayer en ce sens que ses lecteurs auront en main non seulement l'essentiel de la pensée des principaux orateurs de cette soirée, mais aussi les principaux chiffres et statistiques qu'il faut retenir (ou avoir sous la main) à propos de la Suisse, place bancaire, de l'argent qui y circule, de la confiance qu'on lui témoigne; et aussi certaines lectures : sur l'"empire occulte" de la Suisse, sur les finances du Parti communiste français.

Les articles des quatre personnalités qui ont bien voulu répondre à notre appel couvrent quatre secteurs essentiels : celui des grandes banques commerciales, celui des banques privées, celui de la bourse internationale et celui du consommateur, ou plus précisément de la consommatrice face aux sirènes du crédit. En vrais professionnels, les auteurs passent sous silence, ou minimisent les bruyantes campagnes des mass medias. Mais, sans elles, il n'y aurait pas eu de mise en question des banques en l'Athénée, ni de numéro spécial du Bulletin. Il nous appartient donc de relever au moins les principaux titres.

Après le "28 million \$ swindle"(I.H.T.,12/7/77) d'IOS et Cornfeld ; après les affaires Leclerc, Hervel, Eurogas, c'est évidemment le scandale de Chiasso qui a tenu l'affiche.

- "Le Crédit Suisse s'est, par sa propre faute, blessé à un nerf vital". (N.Z.Z.,28/4/77);



- "Crédit Suisse, une faute impardonnable contre le prestige bancaire helvétique." (Construire, 4/5/77) ;
- "Après le scandale de Chiasso, les socialistes à l'assaut des grandes banques (...) L'aile libertaire du parti souhaite une nationalisation pure et simple." (Tribune de Genève, 4/5/77) ;
- " Pour la place financière suisse toute entière, le Crédit Suisse est devenu le discrédit de la Suisse." (Oskar Reck, Weltwoche, 29/6/77) ;
- "Cette affaire qui éclabousse l'image que se fait le Suisse de l'honnêteté de "son" système bancaire et économique" (Jean Ryniker, Tribune, 24/6/77) ;
- " Crédit Suisse : la grande lessive ; des moutons, les actionnaires ? " (A.-L. Sugar, La Suisse, 25/6/77) ;
- " La réputation de la Suisse en tant que nation de banques a été ternie" (Reuters, 12/8/77).

Les premières escarmouches passées, les journalistes sérieux s'efforcent d'expliquer le pourquoi des événements. Max Mabillard et Roger de Weck publient dans la Tribune de Genève "Les dessous de l'affaire du Crédit Suisse" ; Karl R. Felder écrit dans la Neue Zürcher Zeitung une suite d'articles sur Genève, place financière. D'autres journaux et les grandes agences de presse suivent le mouvement. On apprend ainsi que :

- Genève est la plus ancienne place financière de la Suisse ;
- Les Médicis y ont établi leur première filiale en 1337 ;
- Le "secret bancaire" est déjà institutionnalisé dans l'art.3 du chapitre XVII des "Edits genevois" de 1713 ;
- Avec 47 milliards de prêts nets en 1976, les banques suisses restent les grandes créancières du monde ;
- Elles détenaient, à fin 1976, pour 146 milliards de Fr de capitaux étrangers, contre 132 milliards en 1975 ; les crédits accordés à l'étranger s'élevaient, eux, à 178 milliards (francs suisses et devises étrangères) contre 164 milliards en 1975 ;
- Les banques suisses paient annuellement 500 millions de francs en impôts directs et leurs 70.000 employés autant. Pourtant, dans la liste des 300 plus grandes banques du monde, SBS et UBS ne viennent qu'aux 33^{me} et 34^{me} rang, le Crédit Suisse au 51^{me}.

Laissons cancaner les canards et oeuvrons pour étayer la confiance. P.A.L.

Jeudi 12 mai 1977

La Suisse

GENEVE · GENEVE · GENEVE

Banques genevoises

**Le «Canard»
se
déchaîne**

CAPITAUX ACCIDENTÉS EN SUISSE



**Les banquiers et
l'art de la fugue**

EST bien de l'argent français qui est coincé cette fois dans une intrigue bancaire suisse.

de banque. Comme l'UBS est dans le coup, soit qui change tout. Cette mécanique historique commence d'ailleurs à empêcher de dormir

teme entier qui a la fièvre. Pour le Crédit Suisse, en tout cas, rien ne va plus. Le secret de deux milliards

un poids lourd. Ce d de 68 ans venant d'ap que le Crédit Suisse

« C'est bien de l'argent français qui est coincé cette fois dans une intrigue bancaire suisse », écrit le « Canard enchaîné » dans son dernier numéro [« Le Monde » d'hier en parle aussi]. Après avoir fait allusion aux difficultés

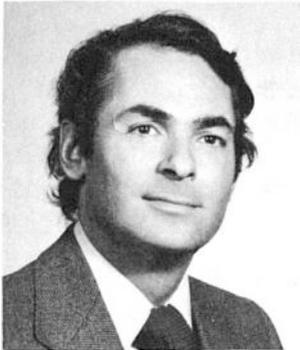
de la banque privée genevoise Leclerc & Cie, l'hebdomadaire français poursuit :

« L'affaire est grave parce qu'elle concerne, plutôt de près que de loin, l'une des plus grandes banques du pays, l'Union de Banques

Suisses [UBS]: dimanche dernier, les membres de son conseil de direction ont été convoqués de toute urgence au siège, à Zurich, pour débattre des conséquences de la faillite Leclerc. »

LES BANQUES SUISSES, VUES DE L'ÉTRANGER

par Alfred B. BERGER, Senior Vice President, Merrill Lynch International



Parler des banques, à Genève, aujourd'hui, ne laisse pas d'être légèrement embarrassant pour un broker, dont la tâche consiste précisément à desservir, en matière de renseignements, ces mêmes banques, dont les mass media et le public ne cessent de parler depuis de longs mois. Nous, les brokers, nous nous efforçons de connaître les banques, de suivre la marche de leurs affaires et, peut-être, à moins que je ne me fasse des illusions, de les influencer dans leur politique d'investissements.

Le broker

Berger.

Qu'est-ce qu'un broker ? Larousse traduit ce terme par "courtier" ou "agent de change". Ce dernier, l'agent de change, a plus ou moins disparu en Suisse, puisque sa fonction principale, qui était d'exécuter des ordres de bourse, est dans notre pays devenu la responsabilité des banques. Ceci, d'ailleurs, contrairement à l'usage des autres pays, où les banques ne sont pas membres des bourses et passent donc par des intermédiaires. Il fut un temps, à Genève, où les agents de change étaient assez nombreux. Actuellement, il n'en reste qu'un seul.

Je représente donc Merrill Lynch Pierce Fenner & Smith SA. Notre maison compte environ 20'000 employés, dont, justement, quelque 6'000 brokers - courtiers - donnant des conseils d'investissement à plus d'un million de clients en Amérique et à l'étranger, comprenant en outre la plupart des 183 banques, ou succursales de banques, à Genève.

Ces conseils que nous offrons, de même que le font, dans une certaine mesure, plusieurs de nos concurrents, ne se limitent pas aux conseils classiques, concernant l'achat de titres ou d'obligations; ils incluent le choix du moment propice à l'achat, ou à la vente, au marché des matières à terme, des contrats d'or, d'argent, de café et de toute une quantité de produits particuliers tels que les "pork-bellies" (dont la traduction littérale est "panse de porc") ou même de jus d'orange. Les clients qui acceptent ces conseils nous donnent alors des ordres de bourse, retransmis par nos soins aux principaux marchés financiers du monde, grâce à un service de communications ultra-rapide, qui n'a plus rien de commun avec les diligences postales du temps de Napoléon et des premiers Rothschild.

Je pourrais écrire des pages sur les actions et les obligations, les monnaies étrangères, le jus d'orange et de beaucoup d'autres biens de consommations, traités à ces fameuses bourses de matières premières ... mais je risquerais de piétiner les plates-bandes de Madame Sandrin ! A ce propos, évoquer la présidente des Consommatrices me permet de souligner que la majorité

Curriculum Vitae

Né le 1er mai 1936 (Jour du Travail !) à Bâle ; originaire de Bâle-Ville .
Ecoles primaires, secondaires et commerciales en cette ville.
Formation bancaire à Londres et de broker à Genève et New York.

Carrière : Broker depuis 1959. Directeur de Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith SA depuis 1949 :

Senior Vice President de Merrill Lynch International depuis 1977.

des actionnaires, aux Etats-Unis, sont des femmes. Mais, le sujet qui m'est attribué n'étant pas les brokers, je vais maintenant me concentrer sur celui qui m'est propre : les banques suisses vues de l'étranger.

Le point de vue de l'étranger

L'avis de l'ancien ministre britannique de l'économie, George Brown, qui aurait dit que la dévaluation de la livre sterling était due aux manipulations des "Gnomes de Zurich", n'a pas trouvé, à l'étranger, plus d'adeptes que l'autre image folklorique parlant des banques suisses comme d'un " essaim de créatures du monde de Walt Disney", chantant et joddlant tout en dansant d'un coffre-fort à l'autre avec des sacs d'or sur les épaules. (Time Magazine, 11/7/1977)

La banque suisse est néanmoins devenue l'une des cibles préférées, servant parfois de bouc émissaire à certains politiciens et non seulement à Mr. Brown. Je me souviens des récents commentaires de radios et de télévisions étrangères qui, en parlant de nos banques et de leurs problèmes, ne cachaient pas leur "Schadenfreude". Mais, malgré ces apparences, jamais, à aucun moment, je n'ai entendu parler, parmi les gens qui comptent, d'une quelconque perte de confiance dans le système bancaire suisse.

Peut-être sommes-nous très connus à l'étranger pour nos montres, nos banques et nos chocolats. Mais, d'après M. Philippe de Weck, président du conseil d'administration de l'UBS, 2,6% seulement de notre population active est employée dans la banque.

La banque helvétique, pourtant, fournit souvent le sujet de romans policiers de qualité discutable, mais dont certains, si l'on consulte la liste des best-sellers anglo-saxons, ont obtenu des tirages énormes. Le fameux "secret bancaire" - dont traite M. Maurice AUBERT - a souvent inspiré les auteurs à sensation pour tisser les histoires les plus invraisemblables. Mais aussi la très puissante " Security and Exchange Commission", S.E.C., aux Etats-Unis, organisme gouvernemental, fondé en 1933 afin de protéger le public, et contrôler, au lendemain du krach de Wall Street, ce que les Américains appellent



LES BANQUIERS DE MOSCOU

par Jean MONTALDO

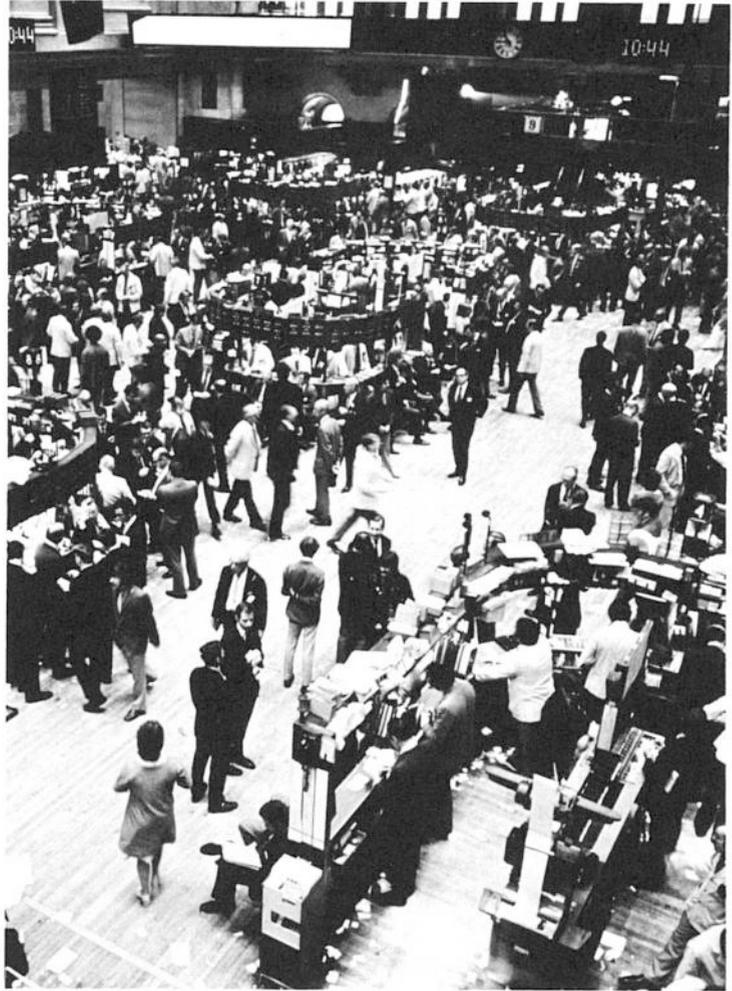
Paul Choux, alias Abel Sarrol, est l'employé de banque qui a vendu aux Communistes, dans les années 30, les secrets de la Banque de Genève en difficulté, hâtant sa déconfiture et hissant Léon Nicole au pouvoir. Récompensé par le poste de rédacteur en chef du "Travail", il a continué à pourfendre les "oligarchies ploutocrates des capitalistes impérialistes".

Jean Montaldo, aujourd'hui, révèle, dans "Les Finances du P.C.F.", Albin Michel, 1977, que le Politbureau français dirige un empire avec toutes les caractéristiques que les Communistes reprochent aux capitalistes : ramifications à l'étranger, monopoles à l'intérieur, ententes illicites, boycottages, commissions usuraires, pots-de-vin, mépris des salariés ... Immensément riche, il gère 300 sociétés commerciales .

l'industrie des titres, voudrait être sûre que des citoyens américains, par l'intermédiaire des banques suisses, ne se prêtent pas à des transactions qu'elle considère comme illicites.

Au cours de mon activité de broker, depuis bientôt 20 ans, j'ai pu constater que la grande majorité des banques suisses était parfaitement consciente des lois qui gouvernent l'industrie des titres aux Etats-Unis.

Il est vrai que, il y a de nombreuses années, certaines transactions de titres, exécutées par des banques étrangères, et non seulement suisses, ont été controversées. Mais, dans mon travail avec les banques helvétiques, j'ai pu observer que - avec ou sans le fameux 10% de Voltaire, qui s'y connaissait en spéculations - le souci des banquiers suisses de préserver le capital de leurs clients est la plupart du temps - mais malheureusement pas toujours - aussi sérieux que le souci du médecin de préserver la santé de son patient.



Genève, capitale suisse des brokers étrangers

Comme le disait un banquier privé, cette fois de Zurich, où trouve-t-on, sinon en Suisse, des gens qui, tout en parlant trois langues ou plus, connaissent dix marchés avec cinq monnaies différentes ?

Si vous vous trouvez à New York, et que vous voulez changer quelques francs suisses, ou français, en dollars, vous vous rendez vite compte qu'il est possible, dans cette ville, de vous y promener une journée durant sans y rencontrer un seul bureau de change. C'est pourtant la ville où se trouve le premier marché financier du monde !

En ce qui concerne les récentes défaillances humaines, il s'agit d'exceptions regrettables. Mais, hélas, elles confirment la règle et font la une des journaux, en Suisse et à l'étranger.

A propos de change : la hausse du franc suisse n'est-elle pas aussi une marque de confiance de l'étranger envers notre pays et son système bancaire ? Ce n'est certes pas par hasard que la Suisse est le troisième marché financier du monde. Les brokers étrangers ne s'y sont pas trompés et ce n'est pas pour rien que les brokers américains sont venus s'installer à Genève, déjà avant la Deuxième guerre mondiale. Notre ville héberge aujourd'hui, malgré la crise de Wall Street et du dollar, un nombre impressionnant de brokers étrangers, qui ne représentent pas seulement Wall Street, mais aussi le fameux Euromarché, le Royaume Uni, le Japon, l'Australie, etc. Quand le correspondant de la NZZ



écrivait, au mois d'août 1977, dans sa remarquable série d'articles sur notre place financière, que l'on sous-estimait l'importance de la Cité de Calvin, son reproche ne pouvait pas viser les brokers établis dans cette ville : ils ont très vite reconnu quel interlocuteur intéressé était la banque genevoise.

Afin de ne pas avoir l'air de sombrer dans un enthousiasme débordant pour nos banques de la place, je voudrais tout de même dire que celles-ci boudent, depuis pas mal de temps, le marché américain et s'orientent, petit à petit, vers d'autres marchés plus intéressants à leurs yeux.

Le 27 août 1977, la Tribune de Genève publiait, en écho à la série de papiers de la N.Z.Z., un article faisant état de rumeurs persistantes à Wall Street, selon lesquelles, lors de récentes séances, 20% des titres traités l'avaient été sur ordre de banques privées genevoises. C'est là un chiffre difficilement contrôlable. Mais, sans vouloir diminuer la puissance de placement de nos banques, il me paraît tout de même un peu élevé.

L'Euromarché et la Suisse

L'importance des banques suisses dans l'Euromarché - qui est un marché européen plus ou moins hors bourse, où les ordres ne se traitent que par téléphone et ne sont inscrits dans aucun journal boursier officiel - est considérable. On y traite des obligations de sociétés privées et d'Etat. Ses débiteurs sont originaires des quatre coins du monde. D'après Kidder, Peabody, 70% de ces obligations sont placées en Suisse.

Il est intéressant de constater que cet Euromarché, longtemps considéré comme la chasse gardée des grandes maisons de New York - et je ne pense cette fois pas à Merrill Lynch - représente pratiquement le seul terrain sur lequel banquiers et brokers se font concurrence et se mènent la vie dure. Ce marché, au cours des dernières années, a de plus en plus été dominé par les banques suisses. Il est inimaginable de penser y trouver un syndicat d'émissions ne comptant pas plusieurs banques suisses. Cela aussi est un signe de confiance.

A.A.B.

L'EMPIRE SUISSE OCCULTE

par Lorenz STUCKI

Lorenz Stucki a publié, il y a quelques années, un livre (L'Empire occulte, Paris, Laffont, 1971) dont l'actualité reste saisissante. Il démontre comment le pays le plus pauvre de l'Europe est devenu, en moins d'un siècle, l'un des pays les plus riches du monde.

L'empire économique mondial de la Suisse - 55 milliards de francs d'investissements à l'étranger en 1971 - a été édifié principalement au XIX^{me} siècle, entre 1815 et 1914, entre les deux grandes coupures de l'histoire moderne : la Révolution française et la Première guerre mondiale. L'industrialisation de la Confédération a commencé beaucoup plus tôt et a été beaucoup plus profonde que dans le reste du continent européen, où le féodalisme devait subsister encore longtemps. De ce fait, la Suisse a pris sur ses voisins une importante avance industrielle. Pourtant, en 1848 encore, la Suisse était le seul pays d'Europe sans chemins de fer et sans grande banque d'investissement. La fondation du Crédit Suisse, en 1856, est due à Alfred Escher, de même que l'initiative du percement du Gothard et cent autres projets audacieux auxquels la Suisse doit d'être dans le peloton de tête des nations industrialisées. Contrainte à l'exportation, l'industrie suisse n'y a réussi que grâce à la qualité technique de ses produits. De 2,5 milliards de francs en 1900, le revenu de la population suisse a passé à 60 milliards et plus aujourd'hui. En conclusion, l'Empire helvétique repose sur deux piliers : capital et qualité, cette dernière étant infiniment plus importante. Qualité, c'est-à-dire CONFIANCE.

LE CONSOMMATEUR ET LES BANQUES

par Michèle SANDRIN, Présidente, Fédération romande des Consommatrices



M. Sandrin

Un monument national

Pendant longtemps, le public de notre pays a jeté sur les banques suisses un regard de respect et souvent d'envie. Pour lui, elles représentaient des institutions vénérables où se passaient des opérations mystérieuses auxquelles le profane comprenait peu de chose. Il leur confiait ses économies pour les faire fructifier sans risque, il y faisait des

emprunts hypothécaires à des taux avantageux. Soudain, les choses se dégradent ! Les banquiers suisses se trouvent mêlés à des faillites, à des banqueroutes, à des opérations douteuses comme n'importe quel Stavisky. En perdant leur auréole d'inaffabilité, ils perdent aussi une partie de leur prestige. Et l'on chuchote, se demandant si derrière ces façades au style classique ou moderne, dans cette atmosphère feutrée des banques ne se trament pas des complots équivoques capables de détruire en un jour les économies de toute une vie de travail.

Le scandale du crédit suisse a ouvert d'autres interrogations : celles de la crédibilité des contrôles internes et officiels, celles de moralité des opérations financées par l'argent des épargnants.

Sur le marché

Au cours de ces dernières années, les grandes banques, telles des pieuvres ont jeté leurs bras vers tous les secteurs économiques et vers toutes les entreprises du pays. Par des prises de participation, par l'échange d'administrateurs, elles ont acquis un pouvoir qui leur permet d'orienter les crédits, de stimuler une industrie, de freiner des projets de développement ou de procéder à des concentrations qui seront un frein à la concurrence et fausseront les lois de la libre entreprise au détriment du consommateur. Elles sont ainsi solidement implantées dans la production de biens, d'énergie, de services. Depuis quelques temps, elles ont compris l'intérêt qu'elles pouvaient trouver à s'immiscer dans la distribution. On trouve leurs guichets ouverts dans les centres d'achats ou les Grands magasins, entre le rayon des cosmétiques et celui des camemberts. Mais surtout, elles soutiennent et financent le développement des cartes de crédit, cette invention dangereuse. Ne parlons pas des cartes de crédit, type "American Express", "Diner's club" ou autres destinées à faciliter les déplacements des hommes d'affaires, elles ont leur raison d'être. Il s'agit des cartes



Curriculum vitae

- Née le 22 juillet 1922. Mariée, 3 enfants.
- 1969 Activités à la Fédération romande des consommatrices : commission de rédaction, commission des tests
- 1971-1977 Membre du Conseil de Fondation de "Jeunesse et Economie"
- 1977 Présidence de la Fédération romande des consommatrices.

de crédit délivrées par des commerces divers. Elles ne sont qu'une stratégie publicitaire dangereuse et subtile, propre à provoquer des achats impulsifs, donc à déséquilibrer les budgets des ménages.

Si le consommateur ne s'aperçoit pas immédiatement de la perte ou du vol de sa carte de crédit, "il sera responsable d'un emploi abusif éventuel de cette carte" et pourra payer de la marchandise qu'il n'a jamais eue. Pour le retard de remboursement des factures l'intérêt exigé s'exprime pudiquement en taux mensuel : $1\frac{1}{2}\%$ par mois, soit ... 18% par année.

Acheter aujourd'hui, payer demain

Il est un domaine que les banques soucieuses de leur respectabilité regardaient avec mépris, c'est le prêt personnel ou petit crédit. Il était le propre d'usuriers, de maisons plus ou moins louches, de prêteurs à gage. Avec les techniques scientifiques de publicité qui créent sans cesse de nouveaux besoins chez les consommateurs les plus vulnérables, le prêt personnel a pris une importance non négligeable malgré la haute conjoncture. De plus, un taux de 18% garanti par une cession de salaire, une assurance ou autre valeur ne pouvait laisser les banquiers insensibles. Car depuis que Voltaire conseillait : "Lorsqu'un banquier genevois saute par une fenêtre, suivez-le sans hésiter, il y a 10% à gagner" peu de choses semblent changées. En tout cas, les banques offrent des petits crédits sans soucis ni de leur réputation, ni des conséquences sociales d'une telle opération. D'abord, elles n'osaient pas dire leur nom et pour cette besogne elles ont créé ou repris des instituts spécialisés : AUFINA, Frei Teig, etc... Puis sans vergogne, elles ont apposé leur sigle sur la publicité de ces maisons! Pour mettre un terme aux drames familiaux provoqués par l'endettement, les générations précédentes ont soumis les achats à tempéraments à la législation. C'est pourquoi le Code des obligations exige que le consommateur dispose d'une partie de la somme nécessaire pour payer l'objet ou le service convoités. La signature du conjoint est indispensable pour tout achat dépassant fr. 1 000.- Or le prêt personnel permet d'éviter les contraintes du Code des obligations. Plus besoin de signature du conjoint, plus besoin d'avoir économisé. Devant tant de facilités et les excessives tentations du marché les gens les plus faibles ne résistent pas aux sirènes des publicités telles que : "Manquer d'argent n'est pas un motif pour passer ses loisirs à ne rien faire, nous finançons votre hobby" ou "Acquérir un crédit est un honneur, même si c'est un petit crédit"... Mais à quel taux ? Peu de banques l'avouent dans leurs réclames, malgré l'obligation qui leur en est faite. Et c'est le surendettement, les difficultés imprévues, les mensualités qu'il faut régler malgré tout.

La voiture payée au moyen du petit crédit exige non seulement le remboursement des mensualités, mais encore l'entretien normal, les réparations, l'assurance casco généralement exigée ! Les banques assurent qu'elles ont un bureau central de renseignements pour éviter les emprunts en chaîne. Mais "Procrédit" proclame : "Les prêts personnels sont enregistrés dans un fichier central. Mais Procrédit ne communique pas le nom de ses clients" Et ne parlons pas du billet à ordre qui permet lui aussi d'éviter les contraintes législatives de la vente à tempérament et la signature du conjoint. Il fait des ravages dans certaines régions.

Il n'est pas étonnant que la situation dramatique de nombreux débiteurs



ait provoqué l'apparition d'instituts de gérances de dettes qui réclament pour leur service un taux d'environ 6% ajouté à l'intérêt exigé par les banques. Et l'on revient ainsi à une situation féodale, celle d'une fraction du travail due d'avance au seigneur, en l'occurrence aux banques ou autres instituts de crédit. Et comme le seigneur de jadis justifiait le poids des impôts par la protection qu'il accordait à ses sujets, les banquiers assurent que le crédit a une importante fonction sociale à remplir, de même qu'une fonction économique en période de récession.

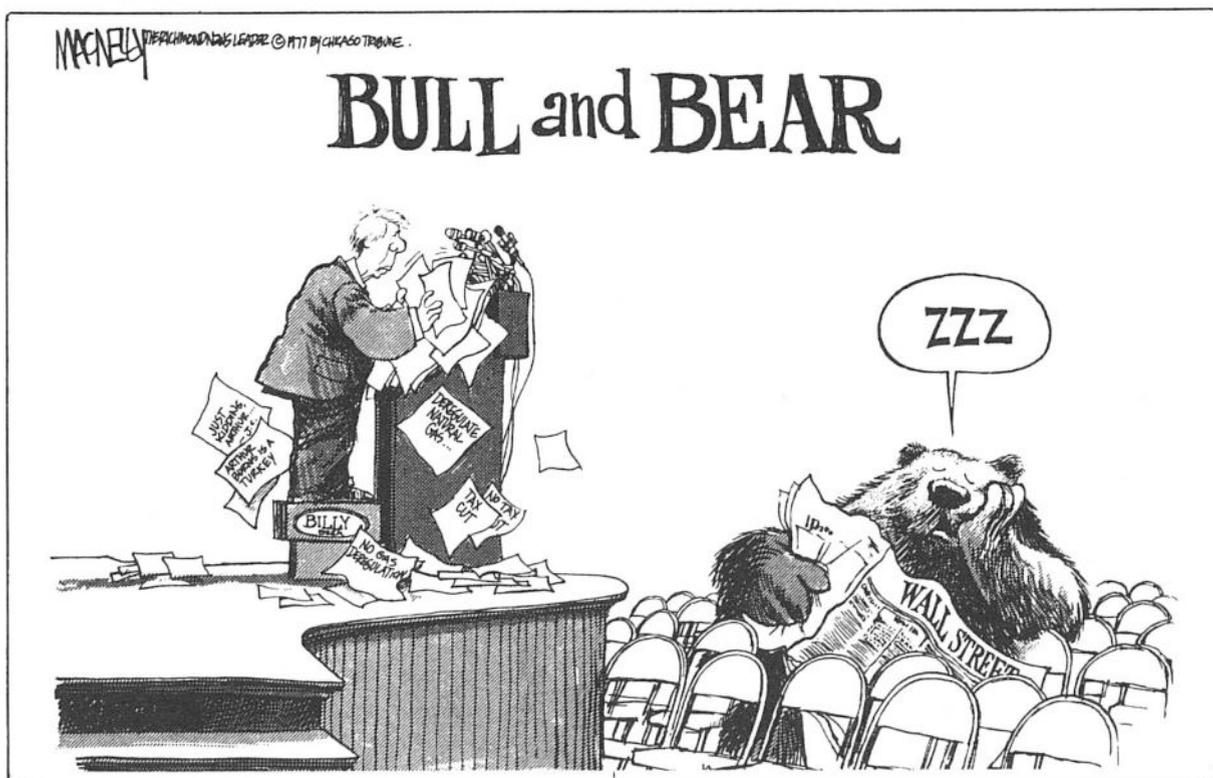
Le taux du crédit se situe aux environs de 18%. Si pour les frais de gestion, les risques, les frais d'enquêtes, de correspondance, de publicité on compte 6% -ce qui est large- il reste 12%. A ce taux-là, qui ne ferait du social ?

A l'instigation du conseiller national Deonna et sous la pression des associations de consommateurs, notre gouvernement a préparé une législation sur le petit crédit. Avant sa mise en consultation, les banques et les instituts de crédit marquent déjà leur opposition !

Conclusion

Les banques nous soumettent à des tours de magie remarquables. Par la mission économique et sociale qu'elles prétendent remplir, elles donnent l'illusion d'une moralité sans faille, mais les affaires troubles se succèdent, elles ont tout fait pour atténuer les effets bénéfiques du Code des obligations. Elles affirment augmenter la liberté du consommateur en lui faisant crédit, mais, c'est lui qui leur fait crédit en leur aliénant son avenir !

M.S.



BULL (taureau), c'est quand tout va bien ; mal, c'est BEAR (ours). I.H.T.

CHIFFRES ET STATISTIQUES

La fortune étrangère de la Suisse (réserves monétaires non comprises)

	1960		1965		1970		1971		1972		1973		1974		1975	
	mrd fr.	%														
Placements à court terme	9,0	21,7	21,3	31,5	82,0	49,3	74,9	38,9	80,0	36,0	74,4	33,5	75,6	33,6	88,1	34,1
Titres	16,8	40,5	21,9	32,3	40,7	24,5	68,0	35,4	87,4	39,3	87,6	39,4	83,8	37,3	100,1	38,8
Investissements directs (placements des assurances compris)	14,5	34,9	23,5	34,7	41,6	25,0	48,1	25,0	53,5	24,1	59,0	26,5	63,9	28,4	68,5	26,5
Autres	1,2	2,9	1,0	1,5	2,1	1,3	1,3	0,7	1,4	0,6	1,4	0,6	1,4	0,6	1,4	0,5
Total	41,5	100,0	67,7	100,0	166,4	100,0	192,3	100,0	222,3	100,0	222,4	100,0	224,7	100,0	258,1	100,0

Banques étrangères en Suisse et banques suisses à l'étranger

	Banques étrangères en Suisse			Banques suisses à l'étranger		
	succursales de banques étrangères	établissements sous contrôle étranger	Total	succursales	représentations*	sociétés affiliées*
1960	15	42	57	9	7	3
1965	16	65	81	11	10	4
1970	24	87	111	16	38	8
1975	21	84	105	41	55	25

* Grandes banques Sources: Le système bancaire suisse, rapports de gestion des grandes banques

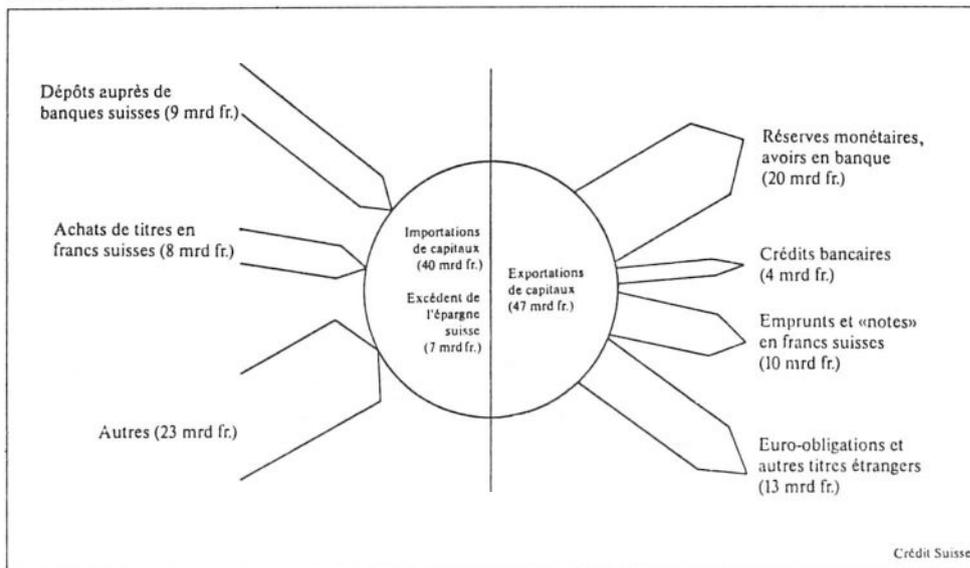
Fonds étrangers auprès de banques de divers pays

	Total		par habitant		
	mrd fr.		fr.		indice 1970 = 100
	1970	1975	1970	1975	1975
Belgique-Luxembourg	32,1	106,1	3210	10450	326
Allemagne	33,8	60,1	560	970	175
France	45,1	111,3	890	2110	237
Grande-Bretagne	176,3	360,1	3180	6430	202
Pays-Bas	22,1	48,5	1700	3560	209
Suisse	50,1	43,6	8090	6820	84
Singapour	-	31,5	-	13990	n. d.
Bahamas	-	66,7	-	333530	n. d.

n. d. = non disponible

La Suisse, piaque tournante financière

(chiffres pour 1975)



GENEVE, PLACE BANCAIRE EN CHIFFRES

- 183 sièges, succursales, etc ; soit 1 pour 1800 habitants
- 12 banques privées, soit plus que Zurich et Bâle ensemble
- 79% des Genevois, soit env. 120.000, travaillent dans le secteur des services
- Les 4 grandes banques commerciales emploient env. 5'000 personnes ; les autres autant
- 15% du personnel bancaire suisse est occupé à Genève, alors que la population genevoise ne représente que 5,3% de la population suisse.

LES GRANDES BANQUES DE LA PLACE FINANCIÈRE SUISSE

par Jean-Louis DELACHAUX, Directeur Principal, Crédit Suisse, Genève



Delachaux

Ce début de 1978 convient bien à une analyse de la position de nos grandes banques suisses dans le contexte international et national. Les trente années qui ont suivi la fin de la dernière guerre mondiale les ont en effet vu prendre des dimensions considérables - et tout d'un coup, des failles sont apparues dans un système qui semblait presque invulnérable, sinon au-dessus de tout soupçon. Pertes de change, investissements hasardeux, scandales, alliés à une critique savamment orchestrée par des groupes bien informés et parfois maladroitement entretenue par d'autres organisations souvent mal renseignées, ont tout au long de 1977 passablement terni l'image de nos grandes banques et soulevé un grand nombre de questions.

On peut distinguer dans les grandes lignes deux catégories de reproches adressés à ces établissements : d'une part ceux qui ont trait à leur envergure, à l'importance de leur chiffre d'affaires et de leur bénéfice, à leur ramifications dans l'industrie et le commerce, à leur puissance réelle ou supposée; ils se fondent sur des critères à prédominance économique et ne sont pas nouveaux. D'autre part, et surtout ces derniers mois, des agissements criminels ou tout au moins illégaux, des erreurs dues à l'incapacité ou la négligence des responsables, ont provoqué des critiques mettant en doute l'honnêteté et la moralité du monde bancaire et, partant, soulevé le problème des contrôles internes et externes, voire étatiques, de ce secteur de l'économie.

Il serait faux de croire que ces polémiques n'ont point affecté les banquiers suisses. Bien au contraire : elles les obligent, et cela depuis fort longtemps, à réfléchir, à corriger certains excès, à prendre des mesures, à s'interroger sur de nombreux sujets. A nos détracteurs inconditionnels qui n'en croiront rien, je ne donnerai qu'une preuve de ce que j'avance : l'intérêt du banquier à ce que l'intégrité et la réputation de sa profession soient intactes s'il veut subsister, puisqu'il vit de la confiance de ses clients et du public en général. Aux observateurs plus nuancés, je dirai que les récents événements n'ont pas manqué d'ébranler les banquiers - et ils sont l'immense majorité - qui ne se font pas de leur métier une idée seulement matérialiste, mais qui basent son exercice sur un fondement éthique solide. De là à remettre tout un système en question, il n'y a qu'un pas que certains n'hésitent pas à franchir; il faut cependant garder la tête froide et ne pas saisir le prétexte de certains accidents pour dénigrer l'ensemble d'un secteur économique sain et vital pour notre pays. →

Né en 1934. Scolarité à Zurich, terminée par un doctorat en droit. Depuis 1961 au Crédit Suisse (à Zurich et à l'étranger, de 1967 à 1974 à Lausanne, depuis à Genève).

Dans le cadre limité de cet article, destiné à servir de base à une discussion, j'ai pensé qu'il serait bon de prendre un peu de distance et de rappeler, par un bref raccourci historique, comment s'est peu à peu formée cette place financière helvétique, autour de nos grandes banques dont l'origine remonte au milieu du siècle dernier. On comprendra mieux combien l'existence même de notre pays est liée au bon fonctionnement d'un appareil financier aux ramifications internationales; qu'une politique de repli sur soi-même constituerait - ici comme dans tous les secteurs économiques importants en Suisse - un arrêt de mort à plus ou moins brève échéance. Enfin, le recul ne permet que mieux de se préparer à aborder l'actualité quotidienne et ses oscillations à courte fréquence!

En ce qui concerne les échanges financiers avec l'étranger, souvenons-nous que dans une époque bien plus lointaine qu'on ne le pense, la Suisse exerçait la fonction de plaque tournante en important des capitaux de l'étranger pour les investir dans d'autres Etats. Mais ce n'est pas le seul parallèle qu'on puisse tirer avec le passé. Il y a quelques siècles, il se formait déjà dans notre pays une épargne importante, encore grossie par le transfert de la solde de mercenaires suisses au service de l'étranger ou, comme nous le dirions aujourd'hui, par les transferts de travailleurs émigrés; le total dépassait généralement les besoins de l'économie, de sorte que pour lutter contre les dangers de l'inflation et autres calamités économiques, il fallait comme de nos jours procéder à des placements à l'étranger. Il est vrai que la situation changea en partie durant la révolution industrielle, lorsque l'essor des chemins de fer et de l'industrie de notre pays exigea d'énormes moyens financiers, qui dépassaient les possibilités des épargnants suisses. C'est pour résoudre ce problème que furent fondées les grandes banques actuelles, plaisamment baptisées à l'époque "locomotives du crédit"; chargées de se procurer à l'étranger les capitaux nécessaires, notamment en Allemagne, en France et en Angleterre, elles s'acquittèrent à merveille de cette tâche. Elles eurent autant de succès dans une mission encore plus importante pour notre pays, celle de recueillir et de placer mieux qu'auparavant les économies de la population. On créa dans ce but quantité de banques et de succursales, de bourses et de compagnies d'assurances, dont certaines sont aujourd'hui mondialement connues. La poussée spectaculaire de l'épargne qui en résulta mit notre pays en mesure de développer l'industrie et les chemins de fer à un rythme qu'est loin de soutenir aujourd'hui la construction de nos routes nationales, en dépit de moyens techniques autrement plus perfectionnés. A la fin du siècle dernier d'ailleurs, la Suisse était à nouveau en mesure d'exporter des capitaux et de rembourser ses dettes extérieures. L'Etat helvétique recouvra ainsi l'indépendance économique et financière qui seule rend crédible sa neutralité politique. Il en tira grand avantage au cours des deux guerres mondiales, durant la période troublée de l'entre-deux guerres et pendant les dernières décennies. Il ne s'agit pas de présenter ici une vision matérialiste de l'histoire; mais il est évident qu'un petit Etat ne peut à la longue s'affirmer face aux grands de ce monde que s'il est indépendant. Comme chacun le sait, nécessité est mère d'industrie.

Le développement parallèle de l'économie et des banques se manifeste également dans d'autres domaines. Pour créer une société industrielle moderne, capable de concurrencer l'étranger, il fallut des chefs d'entreprise dynamiques à l'esprit inventif, secondés par des travailleurs capables qu'encadraient des syndicats conscients de leurs responsabilités; il fallut aussi des moyens de financement considérables et bon marché, afin de maintenir à un bas niveau les frais de capitaux, même pour les fabriques modernes dotées de tous les raffinements techniques. Ce n'est pas par hasard que les branches

de l'économie dans lesquelles le "facteur capital" joue un rôle important ont connu un essor tout particulier. Citons par exemple la branche chimico-pharmaceutique et l'industrie de biens d'équipement, où les investissements nécessaires pour aménager un seul poste de travail peuvent aujourd'hui atteindre un million de francs. L'industrie horlogère exige également des investissements considérables, comme d'ailleurs les industries textile et alimentaire, qui étant donné le niveau élevé des salaires en Suisse,



ne peuvent rester compétitives que grâce à une très haute technicité. Même les secteurs plutôt axés sur le marché intérieur tels que l'agriculture, le bâtiment ou l'énergie électrique, travaillent avec des capitaux qui dépassent de loin la moyenne d'autres Etats industrialisés; ainsi, l'endettement hypothécaire de la Suisse, qui s'établit à Frs. 20.000. -- par habitant, est de beaucoup supérieur au niveau international.

Comment se procurer les capitaux nécessaires à cette évolution ? Certes, la formation de l'épargne est substantielle chez nous. Néanmoins, si elle devait à elle seule fournir les fonds considérables requis pour financer les exportations et les investissements de notre pays à l'étranger, le marché suisse des capitaux donnerait depuis longtemps les signes d'un épuisement qui entraverait la croissance économique. Cela d'autant plus que l'épargne indigène - et on n'en tient que rarement compte - ne peut être entièrement investie dans l'économie helvétique. Car à lui seul le principe de la répartition des risques, aussi bien géographique que selon les branches, contraint nos investisseurs privés et institutionnels à placer une partie de leurs fonds à l'étranger. Les structures de notre pays sont donc telles qu'elles nécessitent d'intenses échanges de capitaux avec l'étranger. Le rôle de place financière découle manifestement des particularités économiques du petit Etat qu'est la Suisse. Il s'explique également par le fait que les économies riches passent des secteurs primaire (agriculture) et secondaire (industrie) pour connaître un plus grand essor dans le secteur tertiaire (services).

Une autre contribution des banques à notre économie mérite d'être soulignée ici. Aujourd'hui, le produit de leurs affaires à l'étranger atteint 3 milliards de francs en chiffre rond - sans parler du revenu des capitaux - ce qui correspond presque à la valeur des exportations de l'industrie horlogère. En ajoutant à ce montant le revenu des capitaux placés - en partie par leur intermédiaire - à l'étranger, on arrive à une somme nette de 6 milliards de francs qui a largement aidé à payer notre coûteux mode de vie privé et public. Cela peut aujourd'hui paraître sans grande importance à certains. Mais la forte contraction du déficit de la balance commerciale que nous connaissons actuellement est sans aucun doute un phénomène passager; elle va probablement bientôt faire place à un accroissement du solde passif qui fera à nouveau apparaître clairement la valeur que revêtent nos exportations invisibles pour la prospérité du pays.

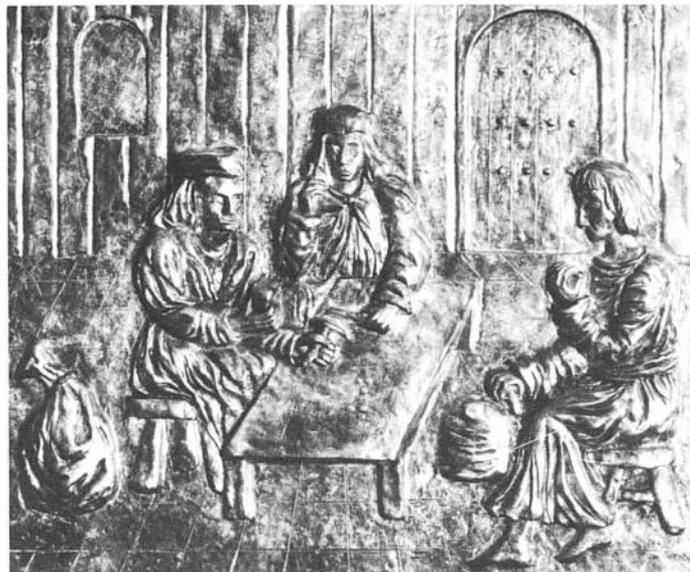
Mentionnons ici les revenus que le fisc tire également du rôle de place financière joué par notre pays, sous forme d'impôts sur les bénéfices et redevances analogues, y compris l'impôt anticipé; on estime que les banques à elles seules versent ainsi chaque année 2,5 milliards de francs nets aux pouvoirs publics, soit environ un dixième des recettes fiscales suisses. Les traitements

des quelque 70 000 employés de banque sont estimés à environ 3 milliards de francs, ce qui représente 350 à 450 millions de francs d'impôts sur le revenu.

Le processus de développement succinctement décrit ici est-il irréversible ? Notre pays restera-t-il une place financière de premier plan ? Il est intéressant de prendre connaissance de certains facteurs qui semblent annoncer un déclin de l'importance de la Suisse à cet égard. De fait, les nombreuses restrictions introduites ces dernières années, alliées à d'autres facteurs, en particulier aux prescriptions relatives aux travailleurs étrangers, aux charges fiscales toujours plus lourdes et aux frais de personnel et de bureau élevés en Suisse, semblent limiter les possibilités de développement de notre pays en tant que place financière. Cette constatation peut surprendre, mais elle se vérifie. Ainsi, la part de la Suisse à l'euromarché, qui avait atteint son niveau le plus élevé, soit 30%, en 1967, est retombée depuis lors à 10%. Alors qu'à la fin des années soixante environ la moitié des euro-obligations nouvellement émises étaient placées par l'intermédiaire de la Suisse, cette proportion n'est plus actuellement que d'un tiers à deux cinquièmes. Peut-être ne verra-t-on là qu'une normalisation de la situation due à l'avènement de nouveaux centres financiers dans le monde. Mais il faut se rendre aussi compte que l'afflux de banques étrangères en Suisse, très fort dans les années soixante, s'est pratiquement arrêté, alors que nos grandes banques qui, il y a quinze ans, réalisaient encore depuis la Suisse la presque totalité de leurs affaires avec l'étranger, élargissaient considérablement leur réseau international.

Alors que jusqu'à une époque récente l'établissement de banques étrangères avait stimulé l'activité de notre place financière, le savoir-faire bancaire suisse, qui profitait autrefois à notre seul pays, émigre maintenant vers d'autres centres. Le "redimensionnement" dont on parle tant est apparemment déjà en cours. Peut-être trouvera-t-on ici et là quelque réconfort dans l'idée qu'à l'instar de l'industrie les banques deviendront des entreprises multinationales et serviront l'économie sous cette forme. Il en est assurément ainsi; il ne faut cependant pas oublier que dans le secteur bancaire, qui ne bénéficie pas de la protection de brevets, les tendances actuelles avivent la concurrence interétatique et qu'il devient ainsi de plus en plus difficile d'assurer à l'économie, dans le domaine financier, les avantages sur lesquels elle pouvait compter jusqu'à présent. Ne met-on pas inconsidérablement en jeu un riche capital amassé au cours de décennies de travail ? Telle est la question qui se pose.

J.-L. D.



LE SECRET BANCAIRE: INSTITUTION CRITICABLE, OU PROTECTION LÉGITIME DE LA VIE PRIVÉE?

par Maurice AUBERT, banquier privé, associé de MM. Hentsch & Cie, Genève



M. Aubert

INTRODUCTION

Pour un banquier suisse, l'obligation de discrétion à laquelle il est tenu apparaît comme une chose toute naturelle. En effet, son secret professionnel a pour source la protection de la personnalité dans le domaine économique. Cependant, cette institution est loin d'être absolue. Aussi doit-elle souvent céder le pas devant d'autres règles juridiques. Néanmoins, elle est l'objet de critiques souvent infondées. Tel est notamment le cas des attaques contre les comptes à numéro. En effet, de tels comptes ont pour seul but d'éviter qu'un grand nombre d'employés de la banque sachent qui en sont les détenteurs; mais, du point de vue juridique, ils ne diffèrent en rien des comptes ouverts directement au nom du titulaire, et ne représentent nullement des comptes anonymes. En conséquence, lorsque le banquier a l'obligation de fournir des informations, il agira de la même façon, qu'il s'agisse d'un compte à numéro, ou non. Afin d'éviter des abus éventuels, la portée du secret bancaire a été quelque peu modifiée ces dernières années par la promulgation de nouvelles lois. Aussi paraît-il opportun d'examiner quelles sont les limites actuelles de cette institution.

1) LES BASES LEGALES DU SECRET BANCAIRE

Le secret bancaire représente un droit du client à la discrétion du banquier sur l'ensemble de leurs relations d'affaires. Il repose sur trois bases juridiques.

Tout d'abord, le droit civil, qui reconnaît à chacun le droit à la protection de la personnalité et des intérêts personnels. Il en résulte que l'avocat, le médecin, l'ecclésiastique et le banquier qui sont amenés par leur activité professionnelle, à connaître des faits de nature intime, sont soumis à une obligation de discrétion qui garantit aux personnes qui se confient à eux, le droit au secret de leur vie privée.

En second lieu, sur le plan du droit des obligations, le secret bancaire découle des liens qui unissent le banquier à son client. En effet, il existe toujours entre banquier et client un contrat de mandat. Le banquier, en tant que mandataire est alors responsable de la bonne et fidèle exécution du mandat, qui inclut une obligation de discrétion à l'égard des tiers. Que ce soit dans le cadre de la vie privée ou des affaires, la divulgation de certains faits à des tierces personnes pourrait être hautement préjudiciable au client. Les rapports de confiance, indispensables entre le banquier et le titulaire d'un compte exigent donc de celui-ci une discrétion absolue. →

53 ans, Docteur en droit de l'Université de Genève, brevet d'avocat; banquier, associé de MM. Hentsch & Cie. A publié diverses études de droit bancaire. Coauteur avec le Professeur H. Schönle et Me J. P. Kernén d'une monographie sur le secret bancaire suisse en 1976 (Editions Stämpfli).

Enfin, la responsabilité pénale du banquier est prévue par l'article 47 de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne. Le banquier qui transgresse son obligation de discrétion peut être condamné pénalement à six mois de prison ou une amende jusqu'à frs. 50.000; les deux peines pouvant être cumulées. Cet article réserve toutefois les dispositions de la législation fédérale et cantonale statuant sur l'obligation de renseigner l'autorité et de témoigner en justice. Cette réserve démontre que le mythe du caractère absolu du secret bancaire n'est qu'une légende sans fondement.



2) QUAND PEUT-ON LEVER OU NON LE SECRET BANCAIRE ?

En résumé, la question se pose dans les domaines suivants :

Dans le cas des successions, la jurisprudence a apporté un grand assouplissement au secret bancaire. En effet, les tribunaux ont jugé que les héritiers, particulièrement ceux qui ont droit à une réserve légale, tels que le conjoint et les enfants du défunt, peuvent obtenir des banques les renseignements voulus afin de faire valoir leurs droits. Toutefois, le secret bancaire doit être maintenu pour éviter des divulgations inutiles se rapportant à des faits de nature intime qui entacheraient la

mémoire du défunt. Les récits de fabuleuses fortunes qui auraient disparu dans les coffres des banques suisses, sous prétexte que les héritiers ne connaissaient pas le numéro du compte, ne reflètent donc pas la réalité.

Lors d'une poursuite pour dettes et en cas de faillite, le débiteur contre lequel les droits du créancier sont dûment établis et qui refuse de payer ses dettes, ne peut se soustraire à ses obligations en dissimulant des avoirs bancaires. En effet, les banques ne sont pas là pour permettre au débiteur malhonnête d'échapper à ses obligations.

La procédure civile ayant pour but de régler des conflits d'ordre privé, il n'est pas évident que le secret bancaire doive être automatiquement levé. Aussi les dispositions à ce sujet varient-elles selon les codes de procédure des cantons. En ce qui concerne les cantons romands, notamment Genève, il est prévu une dispense générale permettant au détenteur d'un secret professionnel de refuser de témoigner. En conséquence, le banquier ne peut pas être relevé par le juge de son obligation de discrétion.

Dans la procédure pénale, la situation est différente, car il s'agit de défendre l'ordre public. Que ce soit en procédure pénale fédérale ou cantonale, les seules personnes dispensées de l'obligation de témoigner sont les ecclésiastiques, les médecins, les avocats et les notaires. En conséquence, dans le cadre de l'instruction d'un délit poursuivi en Suisse, lorsque le banquier est appelé à témoigner, il ne peut pas se prévaloir de son obligation et refuser de donner des informations. Cependant, son témoignage ne doit porter que sur l'objet du délit, afin de ne pas risquer que des révélations se rapportant à des tiers non visés par la poursuite puissent leur être inutilement préjudiciables.

En droit fiscal, il y a lieu de se référer à la distinction fondamentale entre la simple soustraction d'impôts d'une part, et la fraude fiscale d'autre part.



Lorsqu'il y a soustraction d'impôts, c'est-à-dire non déclaration d'éléments de revenus ou de la fortune, le fisc doit, en général, s'adresser au contribuable et non aux tiers. En conséquence, ceux-ci n'ont pas, sauf cas exceptionnel, à fournir d'informations. Il résulte de ce principe que les autorités fiscales ne peuvent obtenir directement des banques des informations au sujet des contribuables.

En revanche, en cas de fraude fiscale ou escroquerie au préjudice du fisc, ce qui nécessite la présentation de faux documents, de faux bilans ou de factures falsifiées, la situation est différente. Depuis l'introduction en juin 1977 de la loi fédérale renforçant les mesures contre la fraude fiscale, toutes les lois fédérales, ainsi que la grande majorité des lois fiscales cantonales, notamment à Genève, prévoient que la poursuite doit être réglée, non par voie administrative, mais selon la procédure pénale. En conséquence, lorsqu'il y a fraude fiscale, le secret bancaire peut être levé.

3) REMISE D'INFORMATIONS BANCAIRES POUR DES POURSUITES PENALES INSTRUITES A L'ETRANGER

Selon un principe de base du droit international, chaque Etat est investi de la juridiction exclusive sur son territoire, ainsi que sur les personnes qui y sont établies. Lorsqu'un délit a été commis et que le juge aimerait obtenir des renseignements de personnes se trouvant dans un autre Etat, il doit agir selon la voie de l'entraide judiciaire internationale en envoyant des commissions rogatoires à l'étranger. Cependant, les dispositions légales de l'Etat où l'enquête est menée demeurent applicables. En droit suisse, la levée de l'obligation de discrétion du banquier, qui est juridiquement protégée, représente une mesure de contrainte. En conséquence, lors d'une demande émanant d'un Etat étranger qui n'est pas lié avec la Suisse par une convention dans ce domaine, le juge ne disposant pas de la base légale nécessaire, ne peut contraindre le banquier à témoigner. Malgré cette situation ambiguë, certaines banques, dans l'intérêt de la justice, ont accepté de fournir des informations. En revanche, lorsque l'Etat requérant est lié avec la Suisse par une convention d'entraide judiciaire en matière pénale, la situation est différente. Dans le cadre de l'accord, le juge dispose alors des moyens juridiques permettant de contraindre un banquier à témoigner pour un délit poursuivi à l'étranger.

La Suisse a adhéré à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale, instituée par le Conseil de l'Europe, qui lie les principaux Etats de notre continent. Cela démontre que, malgré le particularisme de sa législation dans le domaine de la protection du secret, elle veut faire face à ses obligations de solidarité internationale dans la répression du crime. C'est en application de cette convention dans l'affaire Revelli-Beaumont que des renseignements ont été fournis par les banques suisses et ont pu être transmis aux autorités judiciaires françaises. La remise d'informations à l'étranger est toutefois soumise à certaines restrictions. Il faut tout d'abord qu'il s'agisse d'un délit de droit commun punissable dans l'Etat étranger et également en Suisse. En outre, les informations fournies ne doivent pas être utilisées à d'autres fins que l'enquête pénale. Il en résulte qu'elles ne peuvent servir dans des poursuites en matière d'infractions fiscales et relatives au contrôle des changes.

Un traité d'entraide judiciaire en matière pénale entre la Suisse et les Etats-Unis est en vigueur depuis le début de cette année. Dans la recherche d'un accord, les difficultés ont été doubles. D'une part, il n'existe aucun traité d'entraide judiciaire pénale entre un pays de droit anglo-saxon et un Etat de droit européen. D'autre part, il s'agissait de trouver des solutions



afin de lutter efficacement contre le crime organisé. Dans cette hypothèse, l'entraide est fournie de manière plus étendue. Des informations doivent alors être transmises exceptionnellement pour des infractions fiscales. En effet, souvent, ce n'est que par le biais de la procédure fiscale que l'on parvient à lutter contre la mafia. N'oublions pas qu'Al Capone a été condamné à 20 ans de prison pour fraude fiscale! Ces dispositions exceptionnelles sont acceptables étant donné que la Suisse s'est réservé le droit de statuer sur le bien fondé de l'existence d'activités relevant du crime organisé.

Le Conseil fédéral, conscient de notre devoir de lutter plus efficacement contre les crimes commis à l'étranger a émis un projet de loi sur l'entraide judiciaire en matière pénale, actuellement pendant devant les Chambres fédérales. Lorsque cette loi sera en vigueur, cela permettra d'offrir aux Etats avec lesquels nous ne sommes pas liés par un accord, une entraide judiciaire semblable à celle prévue dans la convention européenne dans ce domaine.

En juin dernier, à la suite des scandales financiers survenus à Chiasso, une convention a été passée entre les banques et l'Association suisse des banquiers d'une part et la Banque Nationale Suisse d'autre part, relative à l'obligation de diligence lors de l'acceptation de fonds et à l'usage du secret bancaire. Cette convention, qui a été signée par la quasi-totalité des établissements bancaires suisses, impose à ceux-ci l'obligation de vérifier l'identité des clients lors de l'ouverture de comptes; de refuser des fonds qui ont été acquis au moyen d'actes délictueux et de ne pas effectuer les opérations ayant un caractère illicite, notamment en matière fiscale. Les banques qui ne se conformeraient pas aux dispositions de la convention sont passibles d'une amende conventionnelle pouvant atteindre frs. 10 millions! Cet accord de droit privé, qui a pour but de garantir l'application de règles déontologiques, déjà appliquées auparavant par la quasi-totalité des banques, ne modifie pas la portée du secret bancaire définie par la loi. Cependant, elle représente un instrument de dissuasion efficace à l'égard de ceux qui seraient tentés de déposer des fonds d'origine criminelle dans les banques suisses.

CONCLUSION

Il est vrai que le secret bancaire a pu donner lieu à des abus. Toutefois, cela ne signifie pas que l'institution soit condamnable. Les dispositions qui ont été prises récemment doivent permettre de les éviter. Certains critiquent cependant le fait que le secret bancaire soit, en général, opposable au fisc. Dans un Etat démocratique, il est toutefois juste de défendre les libertés individuelles vis-à-vis de l'Etat. Cela est d'autant plus vrai à l'époque des ordinateurs qui permettent d'enregistrer de manière plus complète des données sur la vie privée (résultats scolaires, fiches de police, séjours d'hôpital, etc.) Une entraide internationale dans le domaine fiscal ne paraît pas souhaitable, car souvent la fiscalité n'est que le reflet d'une orientation politique qui pourrait être contraire à notre concept des libertés individuelles.

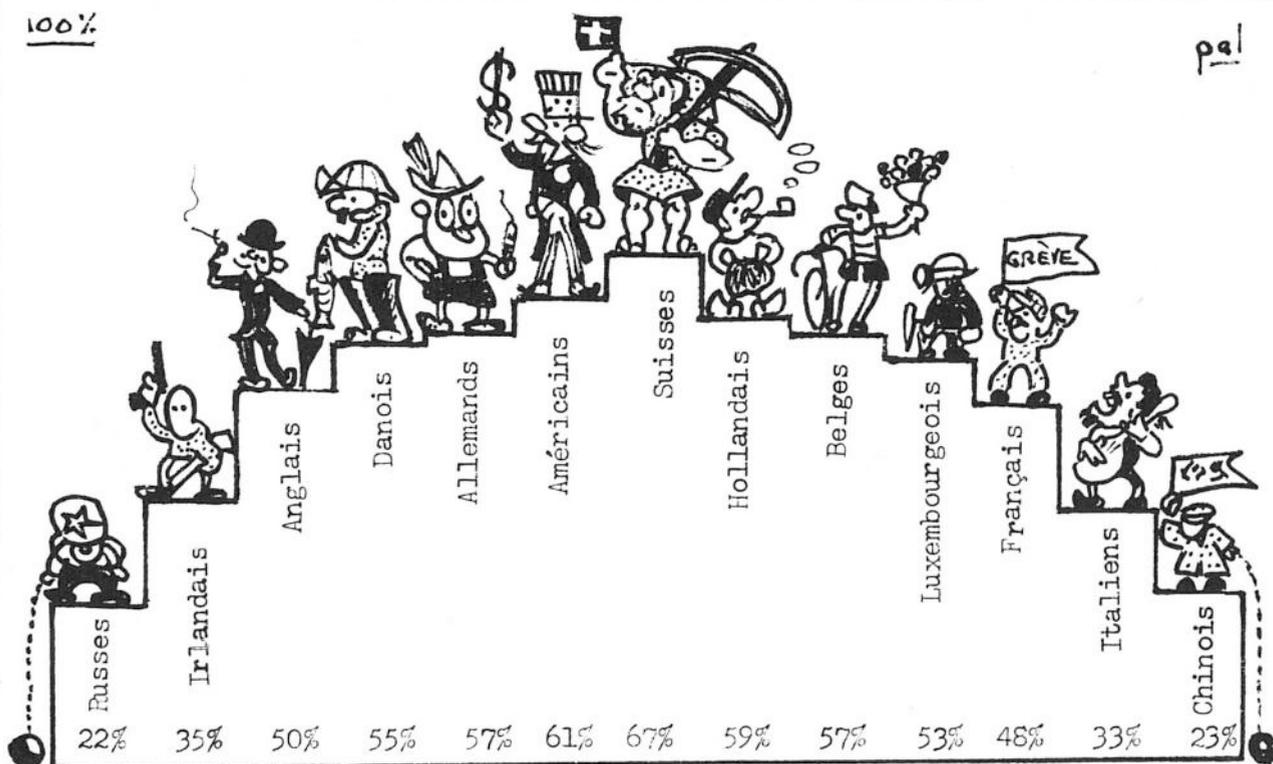
CE QUE VOUS METTEZ DANS LE COFFRE NE ME CONCERNE PAS. LA DISCRETION EST TOTALE! POUR MOI, VOUS NE SEREZ QUE DEUX NUMÉROS ANONYMES. VOUS PRENEZ UN COFFRE CHACUN, OU UN COMPTE À DEUX SIGNATURES?



M. A.



NOTRE FRAGILE CAPITAL LA « CONFIANCE EN LA SUISSE »



Les Instituts Gallup des pays membres du Marché Commun ont été chargés par le Secrétariat de la C.E.E., à Bruxelles, de faire un sondage d'opinion, concernant la confiance qu'ont en eux, et entre eux, et envers quatre pays non membres des Communautés, les peuples de ces neuf Etats européens. Date de ce sondage : 1976. Année de comparaison : 1970.

Il ressort des résultats publiés que c'est, de loin, la Suisse qui réunit les plus nombreux suffrages. 67% des Européens consultés placent notre pays en tête. Ou, plus exactement, son peuple, sa population. En second rang viennent les Américains (61%), puis les Hollandais (59), les Allemands (57), à égalité avec les Belges. Les Anglais réunissent 50% des suffrages, les Français 48 et les Italiens viennent en queue, avec 33%. Mais, loin derrière eux se trouvent les Chinois (23%) et les Russes (22%).

Cependant, il convient de noter que cette confiance, flatteuse pour notre peuple, est en nette régression. En 1970, en effet, 78% des Européens consultés le plaçaient en tête et 11% seulement s'exprimaient négativement. La cote des Américains a également baissé (de 69 à 61%) ; celle des Britanniques s'est effondrée (de 61 à 50%), alors que celle des Allemands est montée en flèche (de 45 à 57%) et celle des Chinois... en fusée (de 9 à 23%).

De nos voisins, ceux qui ont le plus confiance en nous sont les Allemands (86%), suivis des Hollandais (84%), alors que, rançon de nos travailleurs étrangers, 70% seulement des Italiens nous font confiance.

Dernier tableau intéressant : la confiance que les peuples européens ont en eux-mêmes. Les Allemands viennent en tête avec 95%. Ils sont suivis des Belges, Hollandais, Anglais et... Irlandais. Les Français n'ont confiance en eux-mêmes qu'à 80% et les Italiens... à 44%. Les Suisses, évidemment, n'ont pas été consultés. Ce serait, pourtant, intéressant de savoir.

ÉCHOS DE LA PRÉCÉDENTE CONFÉRENCE

à la Société des arts de Genève

L'Ordre Professionnel du 8 décembre 1977

enfin un débat courtois sur l'énergie!

Lundi soir, à l'Athénée, la Classe de l'industrie et du commerce de la Société des arts de Genève, classe présidée par M. Paul Ladame, a connu un nouveau succès avec le débat qu'elle avait organisé sur le problème, combien brûlant, de l'énergie.

La séance a débuté très calmement, avec des exposés «ex cathedra» de quatre invités, au demeurant tous membres de la classe, exposés dont nous ne pouvons donner ici qu'un résumé excessif. M. Marc Winiger, directeur de la SA de Participations Appareillages Gardy, commença par donner des renseignements sur les «facteurs de réserve» des sources d'énergie dites non renouvelables. Calculé sur la consommation mondiale de 1970, ce facteur est de mille ans pour le charbon, deux cents pour le pétrole (y compris l'exploitation onéreuse des schistes bitumineux et des sables pétrolifères), soixante pour le gaz naturel, quatre cents pour les réacteurs à eau légère, deux cent mille pour les surrégénérateurs. Quant à la fusion nucléaire, loin d'être encore au point, elle assurerait à l'humanité de l'énergie pour dix milliards d'années! M. Winiger indiqua encore que l'énergie solaire qui atteint la surface de la Terre équivaut à 15 000 fois la consommation totale d'énergie en 1970. Et elle revient chaque année! Après avoir mentionné d'autres sources d'énergie et rappelé la structure de la consommation suisse, M. Winiger déclara en conclusion que l'humanité dispose de ressources suffisantes, mais qu'en ce qui concerne leur utilisation, on ne peut pas ne pas tenir compte des impératifs économiques et de la sauvegarde de l'environnement.

avocat du diable

M. Jean Mussard, ingénieur civil EPFZ et rédacteur à la «Revue polytechnique», qui avait été invité par le président

Ladame à se faire l'avocat du diable, se mit parfaitement dans la peau du personnage. Il défendit quatre thèses. Au cours du quart de siècle qui va de 1950 à 1975, nous avons perdu le sens des proportions en nous lançant dans une croissance aveugle. Cet égarement est à l'origine des difficultés actuelles qui sont

d'ordre économique et psychologique. On peut faire de grosses bêtises par amour... de la technique. Pour céder le cœur en paix aux séductions de la technique, on cherche des justifications apparemment rationnelles et on les trouve avec une facilité déconcertante grâce à des machines électroniques correctement programmées à l'aide de notions ambiguës et d'une impressionnante gamme de corrélations hypothétiques. Le point le plus convaincant du diabolique réquisitoire Mussard: en matière énergétique, le problème essentiel consiste à se demander combien? Comment? Où? A quel prix?

la voix d'une femme

Mme Andrée Weitzel, ancien chef du Service complémentaire féminin, posa des questions importantes. Sommes-nous capables de distinguer, en ce qui concerne notre consommation d'énergie, entre le nécessaire et le superflu? Sommes-nous prêts à diminuer nos exigences? Jusqu'à quel point voulons-nous sacrifier l'environnement? A quoi pouvons-nous et à quoi voulons-nous renoncer? Quels risques acceptons-nous ou quels autres refusons-nous? C'était montrer que la solution du problème de l'énergie n'est pas seulement technique, mais qu'elle repose aussi sur «l'énergie morale». Mme Weitzel rappela encore fort opportunément que le développement de l'énergie, qui a permis de reléguer à l'arrière-plan le facteur force musculaire, a très largement favorisé l'intégration de la femme dans des activités qui sont la condition fondamentale de sa

participation sociale, économique et politique à la vie de la société.

impressionnants projets

Quant à M. Eric Muller, directeur de la Compagnie industrielle radio-électrique, à Berne (CIR), société particulièrement active dans la recherche spatiale, domaine dans lequel elle a acquis une réputation mondiale, il déclara tout de go que la solution des problèmes doit être cherchée non pas auprès des spécialistes mais des généralisateurs. D'où la création de la Société des systémistes qui étudie l'ensemble des phénomènes liés à un problème. Il signala toute une série de

domaines ou, par l'application de techniques nouvelles ou par un effort de recherches prometteuses, il serait possible de faire d'importantes économies d'énergie. Il déclara par exemple que la Suisse, contrairement à ce qu'on pense, est particulièrement favorisée en matière d'énergie géothermique. Elle possède en effet des montagnes de 4000 mètres, qu'il serait facile d'attaquer à la base par des forages horizontaux - beaucoup moins coûteux et dangereux que les verticaux - pour atteindre les zones de haute température. Il annonça surtout que la CIR a tout prêt, parfaitement au point, un projet de station spatiale pour le captage de l'énergie solaire et son envoi sur la Terre, projet équivalent à la production de vingt centrales nucléaires du type de Goesgen. Mais il coûterait 15 milliards de francs.

En terminant, M. Muller déclara que nous n'avons aucune raison sérieuse de nous alarmer sur la couverture des besoins en énergie de l'humanité, à condition que nous répondions affirmativement aux vraies questions qui sont:

- Voulons-nous faire l'effort de considérer l'énergie comme un bien précieux à ne pas dilapider et prendre les mesures de gestion que cette notion impose?
- Sommes-nous prêts à faire l'effort financier nécessaire à l'obtention de sources naturelles propres?

instructive discussion

Le débat qui suivit les quatre exposés liminaires, parfaitement dirigé par M. Paul Ladame, fut animé mais resta court-cis. Il fut aussi instructif. Cela nous changea agréablement de trop de débats sur l'énergie où l'on voit des adversaires inconditionnels du nucléaire accuser leurs contradicteurs d'être soit des inconscients, soit des ignorants, soit encore des vendus.

Faute de place, nous ne retiendrons ici, sous forme stéréotypée, que quelques éléments particulièrement intéressants qui sont ressortis du débat.

● Il est certain que, vers 1990, on pourra satelliser un capteur de petite



M. Victor Lasserre va aux sources. Ici, en conversation avec MM. Winiger et Eric Choisy, président de la Société des Arts. (Photos von Mühlönen)



ÉCHOS DE LA PRÉCÉDENTE CONFÉRENCE



Question de M. Marcel NAVILLE : Je voudrais poser une question, ou plutôt je voudrais que nous nous posions une question : " L'énergie, pour quoi faire? " Il est admirable de penser que le Concorde peut aller à New York en 3 heures, que l'on peut disposer de la télévision en couleur, que chaque paquet de cigarettes a trois emballages successifs qui ont coûté de l'énergie, etc. Mais, en fin de compte, pour quoi faire ?

Réponse de M. Marc Winiger : Il y a dans cette question en vérité trois questions. Je vais donc donner trois réponses .

dimension et renvoyer sur terre, par micro-ondes, d'immenses quantités d'énergie solaire. (M. Muller).

● Aujourd'hui déjà, il est possible d'envoyer les scories nucléaires dans le soleil (60 tonnes de ces scories n'auraient aucune influence sur lui), au moyen d'une relai spatial évoluant à quelque 900 kilomètres de la Terre, et cela à des conditions économiques parfaitement acceptables (M. Muller).

● L'énergie est actuellement encore tellement bon marché que souvent elle coûte moins que le geste qui permet de l'économiser. (M. Muller).

● Chacun peut certes faire l'effort d'économiser l'énergie, mais les grosses sources de gaspillage ne dépendent pas de la volonté individuelle, elles sont imposées aux consommateurs. (M. Musard).

L.

1. Il suffit d'être privé d'énergie pendant 24 h. (absence de chauffage ou réfrigération, d'alimentation, d'éclairage, de moyens de transport, etc.) pour se rendre compte à quoi elle sert .

2. User de l'énergie, mais ne pas en abuser, implique qu'elle est un bon serviteur, mais un mauvais maître. Les distinctions, d'ordre pragmatique, se situent au niveau des notions de :

- énergie indispensable, vitale (alimentation , chauffage, éclairage)
- énergie utile, nécessaire (travaux mécaniques, transports, télécommunications)
- énergie assurant un confort, un luxe (machine à laver, TV, etc.)

Mireille Davidoff, hôtesse, "tend la perche" à Robert L. Samuel, du CERN, pour une question à Eric Miller. ▼



Sous le buste de Marc A. Pictet , Jacques Piccard, interrompu par le président, promet de répéter sa question par écrit. ◀



3000 milliards de neurones, prêtes à butiner dans la Salle des Abeilles la bien nommée →



ECHOS DE LA PRÉCÉDENTE CONFÉRENCE

- énergie superflue, gaspillée (chauffage excessif, mauvais rendements, etc.)
- énergie néfaste, dangereuse (contamination de l'environnement, armements,)

La responsabilité n'est pas dans l'énergie elle-même, mais auprès de celui qui l'utilise à une fin particulière.

3. Le développement des sources d'énergie et l'évolution des technologies d'application sont intimement liés au type de société et au régime économique, voire au système politique, que nous entendons promouvoir ou assurer.

Ainsi, la réponse à la question " L'énergie, pour quoi faire ? " sera-t-elle fonction d'un choix individuel ou collectif, découlant de philosophies, de croyances, de motivations prédominantes, intégrées dans le processus de décision et révisées au gré des expériences accumulées dans le temps.

Le problème de l'énergie pose, en définitive, la question de la finalité de la destinée humaine. Wn.

Question du Prof. Gérald MENTHA : Si je vous ai bien compris, nous n'avons pas besoin d'énergie nucléaire. Est-ce bien exact ?

Réponse de M. Eric MULLER : Dans sa finalité, oui. Mais cela exige un contrôle du gaspillage, aussi bien chez le producteur que chez l'utilisateur. Néanmoins je précise que je suis partisan de terminer les centrales nucléaires actuellement arrêtées. Nous disposerons ainsi d'une réserve d'énergie de l'ordre de 10 à 15 ans, compte tenu d'un taux de croissance d'environ 3% par an. Il serait entendu qu'aucune nouvelle centrale ne serait mise en chantier et qu'un moratoire de cinq ans interviendrait sitôt après la finition des travaux.

Question du Prof. Jacques PICCARD : Comment éviter de façon absolue le danger d'un accident nucléaire au moment du départ d'une fusée qui emporterait des déchets radioactifs dans l'espace ?

Réponse de M. Eric MULLER : Vous ne m'en voudrez pas de poser en axiome que l'absolu ne peut jamais être atteint dans un système conçu par l'homme.

Ceci dit, on peut prendre un certain nombre de précautions :

- à la construction des lanceurs ,
- à la préparation des lancements,
- au calcul de la trajectoire,
- enfin à la conception des conteneurs de détrituts nucléaires.

Le risque de destruction prématurée des lanceurs spatiaux est relativement faible : aujourd'hui de l'ordre de 1%.

D'expériences récentes de lancement de satellites européens, on pourrait conclure que ce risque est plus grand. Je ne le pense pas. Il a été le résultat de la diminution du personnel de contrôle, suite à la raréfaction des crédits. La sécurité coûte cher. On ne peut pas lésiner sur son prix. En appliquant des normes strictes dans les secteurs vus plus haut, les risques de destruction prématurée pourraient être réduits d'un ordre de grandeur, ce qui me paraît suffisant.

En choisissant convenablement la trajectoire (partie dangereuse se déroulant au dessus de la mer) on peut prévoir que, durant tout le trajet "dangereux", la destruction de la fusée porteuse se ferait en deux temps :

1. Ejection de la charge par une fusée de secours et retombée de celle-ci par un parachute, à l'exemple des capsules APOLLO ; enfin récupération en mer par un navire spécialisé.
2. Explosion contrôlée de la fusée porteuse après éjection. Cette méthode



ECHOS DE LA PRÉCÉDENTE CONFÉRENCE

serait assez semblable aux séquences de "booster" du SPACELAB.

Réponse de M. Eric MULLER aux "questions retenues" :

1. Plusieurs de mes auditeurs ont été choqués par ce que j'ai appelé " les gaspillages des producteurs". Je tiens à m'excuser auprès d'eux. Mon propos n'était nullement de les mettre en accusation, mais bien d'essayer de faire voir qu'en cas de pénurie grave, et bien sûr en consentant des sacrifices d'argent, donc de rendement, il y avait une possibilité de récupérer de l'énergie :

- a) en reprenant les moyens de transport ;
- b) en rénovant les moyens de production les plus anciens .

On m'a reproché les chiffres indiqués, en ce qui concerne les pertes dans les réseaux de transport. Voici ma source :

- Mouvement global d'énergie électrique en 1978	43'481'000'000 KWh
- Perte dans les réseaux, y compris le pompage	4'378'000'000 KWh

Source : Annuaire statistique de la Confédération, 1977.

2. On m'a accusé d'être un visionnaire, quant à mes propos sur l'énergie solaire. Voici mes sources :

- Revue française LA RECHERCHE, No 84, décembre 1977
- Revue de l'EPFL "Polyrama", No 35, juillet 1977
- Rapport ERDA - Agence de l'Energie, USA, 1977
- Rapport IEA - Agence Internationale de l'Energie, Vienne, 1977 .

Pour les lecteurs s'intéressant plus aux détails, voici deux titres excellents:

- ENERGIE SOLAIRE ET STOCKAGE, par R.Dumon, chez Masson (prix:fr.s.43,70)
- UTILISATIONS ET PROMESSES DE L'ENERGIE SOLAIRE, par J.R. Vaillant, chez Eyrolles (fr.s.92,70) .

Je reste volontiers à la disposition de mes détracteurs et de mes auditeurs pour répondre dans la mesure du possible à leurs questions. E. MULLER

Il n'y a, heureusement, pas que des détracteurs. Voici par exemple un extrait d'une missive de M. Horace Julliard :

" Je voudrais tout d'abord vous remercier du "style" que vous avez su donner aux séances de notre Classe ...On en ressort enrichi, informé sans être intoxiqué - ce qui est rare de nos jours. Et puis, tout se passe sur un ton plaisant, gracieux, auquel vous veillez attentivement. (...) Permettez-moi de répondre à votre appel en vous faisant une suggestion : Supprimez les haut-parleurs ! Outre qu'ils fonctionnent mal, ce sera une économie d'énergie (...) Je vous propose d'en faire l'essai à notre prochaine séance, en l'annonçant, et en faisant voter ensuite vos auditeurs, pour savoir si l'expérience les a convaincus. "

De M. Pierre JACCARD :

"Un exemple d'économie énergétique globale peut être vérifié sur le siège. La salle des Abeilles ainsi que les salons du Palais de l'Athénée étaient pleinement éclairés. La puissance en jeu représente 12 kW. Il faisait très chaud dans les salles après la conférence et l'on a pu calculer que la chaudière avait consommé 110 lt de mazout pour que la température soit agréable à l'entrée des auditeurs et durant toute la manifestation.



Il eut été possible de récupérer l'énergie thermique provoquée par l'ensemble de ces 12 kW d'éclairage, dont à peine 1 kW est transformé en lumière. Le solde n'a servi qu'à apporter de l'énergie thermique dans la salle des Abeilles. Il n'y avait heureusement pas de fenêtre ouverte pour diminuer la température ambiante mais on aurait certainement pu en guise d'économie couper les installations de chauffage au début de la conférence. Quant à l'éclairage, on en a toujours terriblement besoin.

P.J.

Il n'y a pas que des détracteurs, mais il y en a aussi. M. Frank BUGNION, dont chacun a pu apprécier le compte-rendu de la visite au Grimsel dans le BULLETIN de décembre 1977, et qui a pris une part prépondérante au débat sur l'énergie en s'adressant directement au public, n'était, rétrospectivement, pas content du tout de M. Müller, qu'il accusait d'avoir "soufflé sur les deux thèmes les plus incendiaires de la querelle anti-nucléaire". Il s'est offert à écrire "quelques mots" sur l'énergie solaire terrestre, en précisant : " 3 pages, si possible 4 du Bulletin ". Nous y reviendrons, si un jour il nous est donné de consacrer un numéro à la peur atomique, éliminée de nos débats. Le thème de l'énergie est clos. D'autres nous attendent.

Mme Monique BAUER-LAGIER, dont tous nos lecteurs ont apprécié l'article intitulé "Pourquoi un moratoire ?" n'est pas contente du tout du rédacteur en chef qui a pris la peine de dactylographier son texte et de le réduire pour qu'il tienne dans la page prescrite. " Il semble difficile d'invoquer l'argument de la longueur pour justifier un tel procédé", dit-elle. Oh non! ce n'est pas difficile ! Si chacun écrivait le double de pages demandées, il n'y aurait plus moyen d'éditer ce journal. Il est déjà bien beau que l'éditeur, par courtoisie, accepte de corriger un manuscrit bâclé et de le taper lui-même à la machine ! L'incident est clos. Nous avons de plus graves soucis :

La réponse rédigée par le Prof. Ph. BOIS à une question sur la Paix du Travail ne nous est malheureusement parvenue qu'après les délais de l'imprimerie. En voici l'essentiel (coupé, Mme Bauer, coupé en deux par manque de place) :

" Qu'on le veuille ou non, la grève est un fait social et son éclatement ne peut pas faire l'objet de conventions ou d'accords. Il est certain, si l'on accepte cette vision réaliste des choses, qu'elle permet de constater une certaine vulnérabilité du droit collectif du travail. C'est en admettant cela qu'il sera possible, dans l'avenir, de tenter de trouver des institutions qui rendent le droit collectif du travail encore plus efficace. En considérant la paix du travail comme une obligation généralisée (on coure) l'incontestable risque de faire beaucoup trop confiance à une institution dont on sait qu'elle n'est pas seule à garantir la paix du travail.

" En revanche, avec l'autre approche, on peut en arriver à se demander par quel moyen il est possible d'améliorer cette situation. Je ne citerai que la recherche intelligente faite dans le domaine de l'industrie horlogère, où l'on s'est résolu à l'institution d'un médiateur. Sera-ce une réussite ? L'avenir le dira. De toute manière, cette attitude est plus intelligente que celle qui consiste à déplorer, à posteriori, de prétendues violations de conventions collectives. "

Mes excuses et merci. PAL,

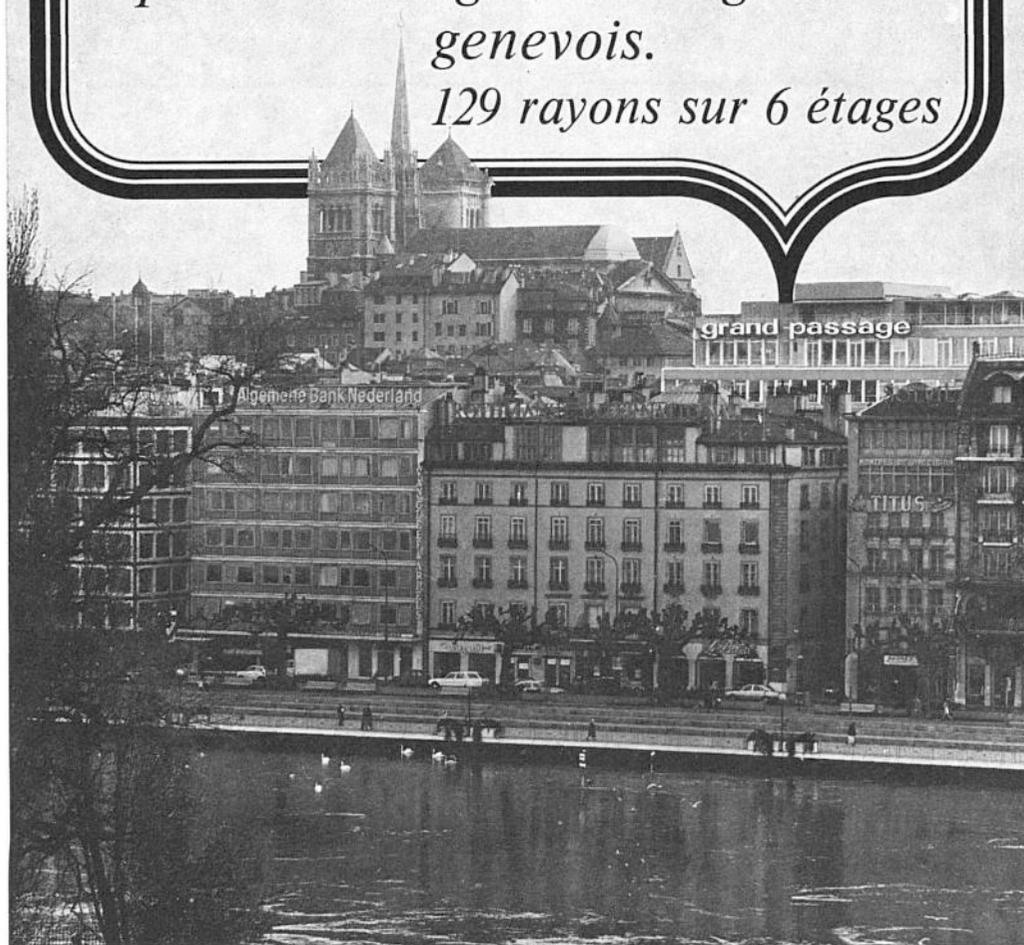

Philippe Bois

grand passage

*pour une idée,
pour un cadeau,
ou simplement
pour le plaisir...*

*le premier des grands magasins
genevois.*

129 rayons sur 6 étages



GROUPEMENT DES BANQUIERS PRIVÉS GENEVOIS

Ferrier Lullin & Cie

Banquiers

Fondée en 1795

Genève
Rue Petitot 15

Hentsch & Cie

Banquiers

Fondée en 1796

Genève,
Corraterie 15

Lombard, Odier & Cie

Banquiers

Fondée en 1798

Genève,
Corraterie 11

Pictet & Cie

Banquiers

Fondée en 1805

Genève
Bd Georges Favon 29

Mirabaud & Cie

Banquiers

Fondée en 1819

Genève,
Bld du Théâtre 3

Darier & Cie

Banquiers

Fondée en 1837

Genève,
rue de Saussure 4

Bordier & Cie

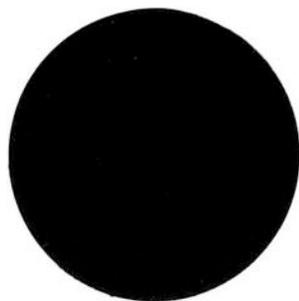
Banquiers

Fondée en 1844

Genève,
Rue de Hollande 16

L'Industrie Métallurgique

ÉLÉMENT DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE GENÈVE



L'Union des Industriels en Métallurgie
du Canton de Genève groupe :

- 54 entreprises occupant 11000 personnes
- L'exportation constitue la caractéristique de l'industrie genevoise des machines et appareils qui fabrique une grande variété de produits de haute qualité.

DOCUMENTATION

INFORMATION

U.I.M. 9, rue Boissonnas, 1227 Genève-Acacias tél. (022) 43 93 70

Aux temps héroïques, la route la plus directe pour l'Amérique du Nord passait déjà par Boston.



En 1620, lorsque les pèlerins du «Mayflower» prirent la mer à Plymouth en Angleterre, ils avaient deux idées en tête: premièrement gagner la Virginie, deuxièmement achever le plus rapidement possible une traversée qu'ils prévoyaient difficile.

Ils n'atteignirent pas leur premier objectif, le pilote ayant fait fausse route. Mais ils atteignirent le second d'autant mieux. En effet, au lieu de toucher terre en Virginie, ils débarquèrent dans la baie de Massachusetts – pas très loin de l'endroit où, dix ans plus tard, fut fondée la ville de Boston. Un hasard bienveillant leur avait fait découvrir la route la plus courte d'Europe en Amérique.

Cet avantageux parcours d'un continent à l'autre est largement utilisé aujourd'hui encore. Notamment par Swissair, qui dessert Boston tous les jours avec ses confortables DC-10.

S'il en est ainsi, d'ailleurs, ce n'est pas uniquement parce que Boston est relativement près de l'Europe. (Plus près que New York, par exemple.) C'est aussi parce que Boston possède un aéroport de grandeur raisonnable et d'une commode simplicité. Les changements d'avion s'y font aisément, sans perte de temps. Et surtout, il offre de nombreuses correspondances excellentes avec les lignes intérieures américaines.

Entre autres, juste retour des choses, quelques très bonnes correspondances à destination de la Virginie.

Swissair et votre agence de voyages IATA se feront un plaisir de vous fournir de plus amples renseignements, particulièrement sur les vols à destination de New York (par Boeing 747 Jumbo-Jet) et Chicago, et en collaboration avec Air Canada, à destination de Montréal et Toronto.